



IMIO01273700009907

## COMMUNE DE DOUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES PUBLICATIONS

#### DES ORDONNANCES ET LES REGLEMENTS COMMUNAUX

Le Collège communal,

Conformément aux articles L1133-1 à L1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la décision du Collège communal en date du 01 octobre 2019 par laquelle a été arrêtée une ordonnance qui a pour but des travaux rue de France (RN549)

#### **Le samedi 05 octobre 2019 de 7h00 à 19h00 :**

**La rue de France (RN 549) sera mise en vole sans issue** à partir du rond-point de l'Epine (excepté riverains) **et fermée à la circulation** à hauteur du chantier.

Une déviation sera établie par la rue D'Offignies, rue du Tombois et la route Verte.

Le stationnement des véhicules sera interdit à hauteur des zones de chantier.

**La rue du Quesnoy sera mise en vole sans issue** à partir du carrefour formé avec l'Avenue Victor Regnart **et fermée à la circulation** à hauteur du chantier au carrefour formé par la rue du Préfeuillet.

Une déviation sera établie par l'avenue Victor Regnart.

Cette ordonnance a été rédigée en raison **de réparations ponctuelles de couche d'usure par la société SISTRAGO pour le compte de VIABUILD.**

#### **A 7370 DOUR.**

Porte à la connaissance de la population que :

Le texte de l'ordonnance ci-avant peut être consulté au Service Travaux rue Pairois n°54 à 7370 DOUR

**L'ordonnance ci-avant entrera en vigueur et deviendra obligatoire à partir du samedi 05 octobre 2019.**

Fait à Dour, le 02 octobre 2019

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

Carine NOUVELLE



Le Bourgmestre,

Carlo Di Antonio